

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2023/68**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>24</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>05/12/2023</b>

<b>Date d'affichage</b>

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

L'an deux mil vingt-trois, le **JEUDI 14 DECEMBRE à 17 heures 00** le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaiet Présents (19)** : Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jean DOMINICI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA - Frédéric RAO – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI -

**Pouvoirs (5)** : Jérôme CAPPELLARO donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI – Fortuné FELLICELLI donne pouvoir à Vincent BRUSCHINI – Gabriel PASQUALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Joseph OLIVA – Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Frédéric RAO

**Absents (13)** : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI – Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI Charles MARCELLI — Augustine MARIOTTI – Jean Marc MATTEI – Pierre NATALI – Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

**Objet : Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes Marana Golo au cours des exercices 2018 et suivants**

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné comme secrétaire de séance

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L.211-8 et L.243-6 ;

Vu les statuts de la communauté de Communes Marana Golo ;

Vu le rapport d'observations définitives du 19 novembre 2023 de la Chambre Régionale des Comptes de Corse sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de communes Marana Golo au cours des exercices 2018 à 2022.

Acte rendu exécutoire,  
Après dépôt en Préfecture

**LE :**

Et publication ou notification

**DU :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20231214-2023-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

.../...

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Corse a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Communes Marana Golo au cours des exercices 2018 à 2022.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la communauté de Communes Marana Golo le 04 octobre 2023.

Le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Président de la communauté de Communes Marana Golo a été communiqué à la Communauté de Communes Marana Golo le 17 novembre 2023.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

-----  
APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

➤ D'acter de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Corse sur l'examen des comptes et de la gestion de la communauté de Communes Marana Golo au cours des exercices 2018 à 2022, et des débats qui se sont tenus.

\*\*\*\*\*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : (incluant les pouvoirs) 24

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président**

**Jean DOMINICI**